

# VAR VIDANGE

Mieux protéger votre assainissement, c'est mieux protéger notre environnement avec nos produits adaptés.

816 chemin de Vaussière

**83510 LORGUES**

**Siret :33372239500048**

**Tél : 04.94.73.99.13**

Fax :04.94.47.50.63

Email :varvidange@orange.fr

A :

Nom

Entreprise

Adresse :

Ville :

Tél :

Email :

Adresse de livraison :

## BON DE COMMANDE

DATE DE LA COMMANDE	...../...../ 2019	MODES DE REGLEMENT CHEQUE / VIREMENT	PAIEMENT A LA COMMANDE
---------------------	-------------------	---	---------------------------

DESCRIPTION PRODUITS	P.U.H.T. En €	P.U.TTC En €	QUANTITE	TOTAL TTC en €
Traitement biologique fosse poudre 1kg	23,33	28		
Bio injecteur bac à graisse 1L.	17,50	21		
Détartrant gel WC 1L.	8,33	10		
Déboucheur biologique 1L.	13,33	16		

**Pour délais de livraison et frais de port se renseigner au 04.94.73.99.13**

FRAIS DE PORT TTC	
TOTAL TTC (TVA 20%)	

### Mode de paiement :

Virement à l'ordre de : Var Vidange

Sur le compte : AGENCE SOCIETE GENERALE LORGUES

IBAN : FR76 3000 3020 8100 0207 0248 076

BIC : SOGEFRPP

**Droit de rétractation :** Le client dispose d'un délai de **14 jours** pour changer d'avis sur son achat à distance, les frais de renvoi resteront à sa charge.

### Condition Générales de Ventes

Toute commande passée implique l'acceptation des conditions générales de ventes ci-après quelles que soient les indications contraires figurant sur les bons des clients. Nos marchandises sont vendues départ nos ateliers elles voyagent aux risques et périls du destinataire même envoyées franco. Nos délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Toute réclamation concernant nos fournitures doit nous parvenir dans les huit jours qui suivent la date de réception en cas de retour elles doivent être retournées franco et seulement après accord préalable. A défaut de règlement, le non-respect par le client de paiement fait naître automatiquement une créance au profit du vendeur. Ces intérêts de retards seront calculés à un taux qui ne peut toutefois être inférieur à une fois et demi le taux d'intérêt légal. En cas de contestation et litiges, quelle qu'en soit la nature, les différends devront être portés devant la juridiction du Tribunal de Commerce de Draguignan.

RESERVE DE PROPRIETE - Les installations et pièces livrées restent notre propriété jusqu'à paiement intégral (loi n° 80 335 du 12/05/80)